

DOSSIER CESURE DOCTORANTS

Consignes pour compléter le DOSSIER CESURE DOCTORANT :

Complétez l'ensemble des champs	PAGE 2 à 4
Si vous partez à l'étranger	PAGE 5 & 6
Si votre thèse est financée	PAGE 7
Si cotutelle	PAGE 8
Transmettre pour avis	Auprès de votre école doctorale

Renseignements sur la césure :

- [Site Aix-Marseille Université](#)
- [Foire aux questions sur le site du ministère](#)

Cadre réglementaire de la césure :

- [Arrêté 2016 sur la formation doctorale, article 14](#)
- [Code de la recherche](#)
- CA du 17072018 pour mise en application du décret césure 2018 au sein d'AMU ([accessible en intrAMU](#))

En cas de refus :

- Le recours auprès du chef d'établissement doit se faire dans le mois qui suit la décision du directeur de la composante

En cas de suspicion de conflit d'intérêt :

- La commission césure peut solliciter le référent déontologue

• Demande de réalisation d'une période de césure pour un doctorant

• Le doctorant

Prénom :

Nom :

N° Etudiant :

Date et lieu de naissance :

➤ Unité de recherche :

➤ Directeur de thèse :

➤ Ecole doctorale :

➤ Année de la première inscription en doctorat :

➤ Type de financement :

Doctorat avec financement dédié : OUI ☐ NON ☐

Si financement dédié : ☐ Contrat doctoral financé à 100% par AMU

☐ Contrat doctoral financé en partie ou totalement par un partenaire (Région, DGA, CEA ...), préciser lequel :

Autre type de financement :

➤ Fait acte de candidature pour **une** des périodes de césure¹ ci-dessous :

semestre de la 2^{ème} année de doctorat :

2^{ème} semestre de la 2^{ème} année de doctorat : ☐

1^{er} et 2^{ème} semestre de la 2^{ème} année de doctorat : ☐

Dernier semestre de la 2^{ème} année et 1^{er} semestre de la 3^{ème} année ☐

1^{er} semestre 3^{ème} année de doctorat : ☐

2^{ème} semestre 3^{ème} année de doctorat : ☐

1^{er} et 2^{ème} semestre 3^{ème} année de doctorat : ☐

(Uniquement pour les doctorants inscrits à mi-temps) 4^{ème} année : ☐

Durant cette période le doctorant interrompra ses travaux de thèse (obligation réglementaire au regard de l'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale et du décret 2018-372 sur la suspension temporaire des études)

¹ Le 1^{er} semestre se déroule du 1^{er} septembre au 28 février – le 2^{ème} semestre se déroule du 1^{er} mars au 31 août.

- 1 projet personnel ou professionnel

Cette période de césure a pour objet (cochez la case correspondante) :

- une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger,
un engagement de service civique en France ou à l'étranger,
qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale,
d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service
volontaire européen
une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle le.la
doctorant.e est inscrit.e,
un projet de création d'activité (statut étudiant-entrepreneur),

Autre (préciser) :

Présenter et argumenter votre projet, préciser les objectifs de cette césure et la pertinence de cette période, en quoi elle s'inscrit dans votre projet personnel. Une réflexion préalable sur les objectifs et la forme qu'elle doit prendre est donc indispensable en relation avec votre directeur de thèse.

Tous documents ou recommandations de tiers tel qu'une structure d'accueil dans laquelle le doctorant réaliserait sa césure peuvent être pertinents pour la candidature.

• 2. Si la période de césure se déroule à l'étranger

1. S'informer sur les risques sécuritaires et sanitaires de votre destination :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

<http://www.pasteur.fr/fr/map>

2. Vérifier si sa destination est signalée « à risque » par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

3. S'inscrire sur la [plateforme du ministère ARIANE](#) pour rester informé de l'évolution de la situation sanitaire et sécuritaire.

4. Si ma destination est identifiée « à risque », je sollicite l'avis du Fonctionnaire de Sécurité de Défense d'AMU pour une césure à l'étranger telle que décrite ci-dessous :

Du	Au	Pays	Ville(s)	Coordonnées du contact à l'étranger chargé de votre accueil (personne, organisme) : nom et prénoms, téléphone, courriel, adresse

- 2. Si la période de césure se déroule à l'étranger

- **Le fonctionnaire de sécurité de défense :**

- Donne un avis :



Favorable



Défavorable

pour cette période de césure.

L'avis du Fonctionnaire Sécurité Défense conditionne l'autorisation de départ.

- Recommande :

Recommandations

• 3.Si la thèse est financée

• Le financeur de la thèse :

Nom de l'organisme :

Référence de la convention de financement :

Nom et fonction du signataire qui a autorisé pour donner l'accord :

Donne un avis :

☐ Favorable ☐ Défavorable pour cette période de césure.

Motif en cas d'avis défavorable :

En cas d'avis favorable, êtes-vous d'accord pour reporter la rémunération correspondant à la période de césure au-delà du terme initial prévu au contrat² ?

☐ OUI ☐ NON

Par cet accord vous acceptez que le financement soit suspendu pendant la période de césure et recommence pour la période du au

Fait à

Le

² Prévoir un avenant au contrat doctoral.

- 4.Si la thèse est en cotutelle

- **L'organisme de cotutelle :**

Nom de l'organisme :

Nom et fonction du signataire qui a autorité pour donner l'accord :

Déclare donner un avis :



Favorable



Défavorable

pour cette période de césure.

Motif de l'avis défavorable :

Fait à

Le

• 5. Avis du directeur de thèse

Nom du directeur de thèse :

Déclare donner un avis :



Favorable



Défavorable

pour cette période de césure.

Motif de l'avis défavorable :

Modalités de « lien » entre le doctorant et son encadrant pendant la période de césure :

Fait à

Le

• 6. Avis du directeur de l'unité de recherche

Nom du directeur de l'unité de recherche :

Déclare donner un avis :



Favorable



Défavorable

pour cette période de césure.

Motif de l'avis défavorable :

Fait à

Le

• 7. Avis du directeur de l'école doctorale

Nom du directeur de l'école doctorale :

Déclare donner un avis :



Favorable



Défavorable

pour cette période de césure.

Motif de l'avis défavorable :

Fait à

Le

• 8. Avis de la sous-commission césure doctorants

Séance de la commission césure du :

Sollicite l'avis du référent déontologue de l'université : OUI NON

Déclare donner un avis :



Favorable



Défavorable

pour cette période de césure.

Motif de l'avis défavorable :

Fait à

Le

• 9. Décision du directeur de composante par délégation du chef d'établissement

- ☐ Accorde la période de césure pour la période du _____ au _____
- ☐ Refuse la période de césure

Motif du refus :

Fait à _____

Le _____

- Le doctorant s'engage à maintenir un lien constant avec son directeur de thèse, en le tenant informé régulièrement du déroulement de la césure et de sa situation selon les modalités précisées ci-dessus (Page 9)
- Si la période de césure a lieu à l'étranger, le doctorant reconnaît avoir pris connaissance des préconisations de sécurité et de santé liées à sa destination sur le site du Ministère Européen des Affaires Etrangères et s'engage à respecter les recommandations du Fonctionnaire Sécurité Défense (Page 6)
- Si la période de césure est validée, vous devez procéder à votre inscription à l'université d'Aix-Marseille qui s'effectuera à taux réduit si un semestre ou exonération totale si une année, et ce avant votre départ en césure. Vous demeurez inscrit au sein de l'établissement tout au long de la période de césure.
- AMU s'engage à réintégrer le doctorant au retour de la césure dans le semestre qui suit sous réserve du respect des clauses présentes dans le présent dossier et que le doctorant ait conservé un lien avec sa direction de thèse.
- Vous devez vous acquitter de la CVEC.
- L'ensemble des parties signataires du présent document reconnaissent avoir pris connaissance et s'engagent à agir dans le cadre réglementaire de la césure (voir textes cités page 2) et à respecter les clauses présentes dans le dossier

Le présent document vaut convention de césure dès complétude de celui-ci par avis, signature et décision faisant ainsi preuve de l'instruction et de la validité du dossier.